



DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE 2021-2022

ANIM ' À JEUNES

ANIM 'ADOS

12 - 17 ANS



Date (s) de naissance (s):

NOM DE(S) ENFANT(S) :

PRÉNOM DE(S) ENFANTS:

Nom et Prénom des Responsables légaux :

Nom et Prénom du (de la) concubin(e) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

RÉGIME D'AFFILIATION POUR L'ENFANT :

RÉGIME GENERAL

M.S.A

N° ALLOCATAIRE (CAF) - OBLIGATOIRE

EMPLOYEURS (OBLIGATOIRE)

Profession du Père :
(ou du concubin)

Profession de la Mère :
(ou de la concubine)

Nom de l'employeur :

Nom de l'employeur :

Adresse:

Adresse:

Téléphone :

Téléphone :

Modalités d'inscriptions :

Le programme des animations est en ligne sur le site de la ville : www.ville-lempdes.fr et sur l'ENT du Collège avant le début des vacances.

Inscriptions aux animations par retour de la fiche d'inscription jointe au programme :

- par mail à : enfancejeunesse@mairie-lempdes.fr

- ou par papier (dépôt dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance Jeunesse)

Le règlement des inscriptions s'effectue auprès de Marlène

- LE SAMEDI de 10h à 12h de la semaine avant les vacances

- Dépôt dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance Jeunesse après validation du montant par la directrice

Date limite des paiements : la matinée du 1^{er} jour des vacances

Au Pôle Enfance Jeunesse
3, place François Mitterrand
(Derrière la poste).

Tél : 04.73.83.63.99 ou 07.87.39.04.81

Toute inscription sera facturée

FICHE DE RENSEIGNEMENTS /ANIM'À JEUNES ANIM'ADOS 2021-2022

NOM :.....

PRÉNOM :.....

Personnes à appeler en cas d'urgence :

DATE DE NAISSANCE :.....

Nom et N° de Tél de la Mère :.....

Garçon Fille

Nom et N° de Tél du Père :.....

N° de portable de votre ado :

1/ VACCINATIONS

- Fournir une photocopie des vaccins obligatoires (DTP) du carnet de santé

2/ RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Nom, Adresse et Téléphone du Médecin de famille :

Dispositions alimentaires :

- Allergie à un aliment (Confirmée ou certifiée par votre médecin traitant ou allergologue) :
.....

- Projet d'Accueil Individualisé Alimentaire (PAI) :

FOURNIR UNE PHOTO POUR LES ENFANTS DISPOSANT D'UN P.A.I

Renseignements médicaux :

- Allergies (Confirmées ou certifiées par votre médecin traitant ou allergologue) :
.....

- Asthme (Confirmé ou certifié par votre médecin traitant ou allergologue) :
.....

- Projet d'Accueil Individualisé (PAI) :

FOURNIR UNE PHOTO POUR LES ENFANTS DISPOSANT D'UN P.A.I

Attention aucun médicament ne sera administré à l'enfant par le personnel en l'absence d'un P.A.I.

Observations particulières (hospitalisation / maladies chroniques / port de lunettes /
précaution à prendre) :.....
.....

Je soussigné (e),, responsable légal (e) de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature





SERVICE SPORT ENFANCE
JEUNESSE

04-73-83-63-99
07-87-39-04-81

ANIM'À JEUNES
ANIM'ADOS
12-17 Ans

AUTORISATION PARENTALE 2021-2022

Je soussigné(e)

Représentant l'(les) enfant(s)

- ✓ Reconnaiss avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur,
(le règlement est consultable sur le site www.ville-lempdes.fr, rubrique Jeunesse,
Extrascolaire et Animà Jeunes)
- ✓ Reconnaiss avoir pris connaissance et accepte le projet pédagogique,
(le projet pédagogique est consultable sur le site www.ville-lempdes.fr, rubrique Jeunesse,
Extrascolaire et Animà Jeunes)
- ✓ Autorise mon(mes) enfant(s) à utiliser les transports mis en place par la collectivité pour
participer aux activités se déroulant en dehors ou sur la commune,
- ✓ Autorise l'équipe d'animation de l'Accueil de Loisirs à filmer, enregistrer et photographier
mon(mes) enfant(s) pour une utilisation comme support de communication (Site Internet de
la ville, quotidiens, Lempdes Info...),
- ✓ Autorise la diffusion de photographies comportant mon (mes) enfant(s) sur la page Instagram
d'Anim à Jeunes Anim Ados et sur le compte Facebook de la ville.

Adresse mail :

DÉPART DU (DES) JEUNE(S)

- Autorise mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s).
- Mon (mes) enfant(s) rentre(nt) accompagné(s).

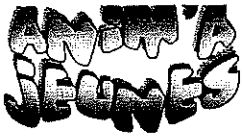
Lempdes le :

Signature du représentant
(précédée de la mention « LU et APPROUVÉ »)



MAIRIE DE LEMPDES – 1, rue Saint-Verny – 63370 LEMPDES
Tél. : 04.73.83.74.74 – Fax. : 04.73.83.74.75 – www.ville-lempdes.fr





ACCUEIL DE LOISIRS 12-17 Ans



Service SPORT ENFANCE
JEUNESSE

04.73.83.63.99

07.87.39.04.81

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ANNÉE 2021-2022

SSEJ

L'Accueil de Loisirs « Anim' À Jeunes Anim'Ados » de LEMPDES, est une entité éducative habilitée à accueillir des adolescents de 12 à 17 ans, à l'occasion de leurs loisirs, gérée par le service Sport Enfance Jeunesse de la ville. Il a pour but la découverte d'activités diverses dans différents domaines (artistiques, culturels et sportifs...), mais aussi un apprentissage des règles (Sécurité, jeux, vie en collectivité...) qui y sont associées.. Il permet aussi aux ados de s'impliquer dans leurs vacances.

Article II - PRÉAMBULE

Il consiste en l'accueil des adolescents de 12 à 17 ans dans une structure leur permettant de participer à des activités éducatives et de loisirs adaptées à leur âge.

Cet accueil reçoit l'agrément de la Direction Départementale de la Santé et de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme.

Le fonctionnement financier du Centre repose sur le partenariat entre les parents, la Municipalité et la Caisse d'Allocations Familiales. Ce dernier organisme participe à l'action par le biais du « Contrat Enfance – Jeunesse ».

Article III - CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

L'Accueil de Loisirs de LEMPDES s'adresse :

- aux adolescents résidant dans la Commune
- aux adolescents scolarisés dans la Commune mais non résidant,

La priorité est accordée aux adolescents Lempdais.

Sont admis : les enfants de 12 à 17 ans. (Collège-Lycée)

Article IV - HORAIRES ET LIEUX D'ACCUEIL

Les activités se déroulent les après-midi et parfois les matins durant les petites vacances et une partie des grandes vacances (sauf samedi, dimanche et jours fériés). Certaines activités sont organisées à la journée ou sur des minis-séjours (été/hiver).

Périodes de fonctionnement

Vacances d'Automne	Du Lundi 25 octobre au Vendredi 05 novembre 2021
Vacances de Fin d'Année	Du Lundi 20 décembre au Vendredi 24 décembre 2021
Fermeture : du Lundi 27 décembre au Vendredi 31 décembre 2021	
Vacances d'Hiver	Du Lundi 14 février 2022 au Vendredi 25 février 2022
Vacances de Printemps	Du Lundi 18 avril au Vendredi 29 avril 2022
Vacances Estivales	Du Vendredi 8 juillet au Vendredi 29 juillet 2022
	Du Mardi 16 août au Mardi 30 août
Fermeture : du Lundi 01 août au Vendredi 12 août 2022	

Les lieux d'accueil sont définis en fonction des activités. Pour celles se déroulant à Lempdes, les adolescents doivent se rendre par leurs propres moyens sur les lieux de rendez-vous précisés dans le programme. Pour les activités extérieures, le point de rendez-vous est précisé sur le programme (les déplacements sont assurés en Bus ou Mini-Bus en fonction des effectifs).

Article V - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES D'ACCUEIL et de FRÉQUENTATION

Pour la mise en place d'activités exceptionnelles, la priorité sera donnée aux jeunes fréquentant régulièrement la structure.

Le jeune pris en charge par l'équipe d'animation est libéré en fin d'activité. De par leur âge, les adolescents peuvent repartir seuls de l'activité, sauf dérogation écrite des parents.

Les parents voudront bien veiller à ce que leurs jeunes n'apportent pas d'objets pouvant présenter un danger pour lui et les autres, ni d'objets de valeur (bijoux, etc).

**LA MAIRIE DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PÉRIE
OU DE VOL D'OBJET DE VALEUR**

Article VI - DISPOSITIONS SANITAIRES, HYGIÈNE

Pour être admis, les Adolescents doivent être à jour des vaccinations obligatoires telles qu'exigées en milieu scolaire.

Si pendant les heures de présence à l'Accueil, un adolescent présente des signes pathologiques, les parents seront avisés et tenus de consulter leur médecin traitant.

Les délais d'éviction prévus par les textes sont appliqués aux enfants atteints d'une maladie contagieuse.

En cas d'accident survenu durant l'activité, les parents seront informés immédiatement. Cependant, en cas d'impossibilité de les joindre immédiatement, le responsable prendra les mesures d'urgence qu'il jugera nécessaires.

COVID-19 :

Les familles s'engagent à prendre la température de l'adolescent avant la fréquentation de l'ALSH, le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans.

Si un adolescent présente des symptômes il sera renvoyé chez lui et ne pourra être ré-accepter sans certificat médical. L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier le programme selon l'évolution de la crise sanitaire.

Ces informations citées sont susceptibles d'évoluer en fonction des directives gouvernementales

Article VII - DISCIPLINE

En cas de non-respect du règlement, d'indiscipline, de vol, de bris volontaire de matériel, d'actes de violences, les responsables se réservent le droit d'exclure le jeune temporairement ou définitivement.

Il en serait de même pour celui qui quitterait les activités, sans une autorisation écrite des parents remise au préalable au responsable.

~~Utilisation du téléphone portable est interdite durant les activités~~

Article VIII - INSCRIPTION

Afin d'optimiser la qualité de l'encadrement, mais aussi de pouvoir prétendre à des activités intéressantes, pratiquées en toute sécurité, le nombre de places est limité. Un bulletin d'inscription est à compléter et à retourner par mail à chaque période de vacances. Les programmes réalisés sont diffusés sur le site de la ville : www.ville-lempdes.fr et sur l'ENT du collège.

IMPORTANT : Aucun départ en dehors des heures prévues ne sera autorisé, sauf en cas de circonstances exceptionnelles que le responsable se réserve le droit d'examiner.

**Toute inscription sera facturée, sauf en cas d'absence pour des raisons médicales
(Présentation d'un certificat médical OBLIGATOIRE)**

L'assurance extra-scolaire est obligatoire.

Les parents devront en outre justifier de leur qualité d'allocataire ou présenter une attestation du régime particulier que verse les allocations familiales.

- Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone devra être signalé immédiatement par les parents.
- Toute inscription vaut acceptation du présent règlement de la part des parents.
- Tout enfant non inscrit ne sera pas accepté. Aucune exception ne sera admise.

Article IX - TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal en fonction du coût des activités et des revenus des parents.

Article X - LITIGES

Toute question non prévue par le présent règlement intérieur sera réglée par l'autorité municipale après avis du Responsable.

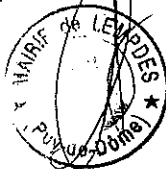
Article XI - MODIFICATION DU PROGRAMME

L'équipe d'animation se réserve le droit de modifier une ou des activités en fonction des conditions météorologiques ou autre, dans ce cas, l'organisateur prévoira une activité de remplacement.

Dans le cas où l'effectif d'une activité serait insuffisant (inférieur à 5 adolescents), l'équipe d'animation se réserve le droit d'annuler l'activité (le montant sera reporté pour les vacances suivantes) ou sinon de proposer une autre activité du jour.

Henri Gisselbrech

M.Le Maire



Fabienne Thouly-Voute

Adjointe à l'Enfance-Jeunesse